

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Lyon, 23 octobre.

ON S'ABONNE :
à Lyon, rue Neuve-de-la-Pré-
fecture, n° 1, au 2°.
à la Librairie-Corresp. de P. Justin,
rue Montmartre, n° 18.
et chez MM. Lepelletier et Comp^{te},
rue Notre-Dame-des-Vic-
toires, n° 5.

Le Précurseur donne les nouvelles
24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :
46 francs pour 3 mois ;
82 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Nous avons cherché à prouver que la royauté en France n'était liée à aucun intérêt collectif ; qu'elle ne subsistait qu'au profit d'une famille et des hommes qu'elle emploie et soudoie ; que la bourgeoisie elle-même, dont la royauté essaie de faire un corps dévoué à son existence, n'avait aucun motif pour soutenir cette forme de gouvernement plutôt que toute autre, et que très-certainement elle trouverait sous un régime républicain et véritablement représentatif une bien plus fidèle exécution de ses volontés politiques.

Le journal philippiste de Lyon nous répond ce matin sur ce sujet, par un article où la ligne du raisonnement n'est pas parfaitement droite, et s'égare à tort et à travers loin de l'idée en discussion.

Le *Courrier de Lyon*, qui se donne pour l'organe de la bourgeoisie, devrait nous dire d'abord s'il est disposé à défendre théoriquement le système de monarchie représentative qui est aujourd'hui en vigueur, ou bien s'il se fait seulement le champion du gouvernement représentatif, tel que les libéraux le demandaient sous la restauration. Ces deux régimes se ressemblent fort peu, et la bourgeoisie qui a voulu sincèrement l'application du système anglais (par une notable erreur de fait), pourrait bien ne pas vouloir du représentatif à la façon de Louis-Philippe ; et reconnaissant l'erreur qu'elle commettait avant 1830, en demandant pour la France un régime appuyé chez nos voisins sur des éléments sociaux entièrement différents, elle pourrait bien à la fin ne vouloir ni de l'un ni de l'autre. — Cette fin-là est précisément celle que nous cherchons à amener par la critique du gouvernement monarchique et par l'exposition des idées républicaines.

Si cette supposition paraissait hasardée, nous aurions un moyen de la démontrer avec la dernière évidence. — Ainsi, il est incontestable que sous la restauration le corps électoral, c'est-à-dire, à peu de chose près la bourgeoisie politique d'aujourd'hui (1) admettait dans le gouvernement représentatif une chambre des pairs héréditaire comme en Angleterre, et l'on se souvient des admirables choses qui furent dites et écrites, lors du rejet de la loi d'amour sur les sublimes fonctions de ce grand contre-poids politique.

Cependant, aussitôt après la révolution de juillet, cette même bourgeoisie repoussa avec une extrême énergie l'hérédité de la pairie, et porta par les mandats impératifs et malgré le dépit colérique de M. Périer et des hommes du château, un coup fatal à l'équilibre des pouvoirs.

Tout le monde sait bien d'ailleurs, que le gouvernement représentatif ne peut pas être chez nous, où il n'existe plus un seul germe d'aristocratie, ce qu'il a été long-temps en Angleterre et ce qu'il n'y sera bientôt plus grâce à la réforme. Tout le monde sait que le gouvernement représentatif anglais ne représentait que l'aristocratie qui remplissait de ses pairs la chambre des lords, et de ses cadets et alliés la chambre des communes ; qui, sous le nom de whigs ou de tories, se disputait le pouvoir en famille et se l'appropriait malgré la royauté.

Quand donc on parle de monarchie représentative, il faut bien dire plus clairement, quelle sorte de gouvernement on entend par ce mot ; car le seul exemple que nous ayons de cette forme de gouvernement, avait pour base des éléments sociaux qui n'existent plus en France depuis Louis XIV. Par exemple le *Courrier de Lyon* admet-il le dogme de l'équilibre des pouvoirs dans un pays où il avoue qu'il n'existe pas d'aristocratie, et où la chambre des pairs procède directement de la volonté royale ? ou, sans parler des moyens indirects d'influence qu'elle possède sur l'autre chambre, la royauté concentre ainsi en elle, les deux tiers du pouvoir législatif ? où la royauté s'attribue encore le pouvoir judiciaire par la nomination des magistrats ? où enfin la royauté tient tout par la chaîne immense des fonctions administratives et militaires dont elle seule a la disposition. Est-ce que la volonté des bourgeois privilégiés a de grandes chances de faire équilibre à ce pouvoir exorbitant ?

C'est une question très-importante, parce qu'il faut que nous sachions au juste à quelle monarchie la bourgeoisie est dévouée. Si par exemple elle était dévouée à la monarchie aristocratique d'Angleterre, il suffirait de discuter pour lui prouver qu'elle demande l'impossible. Si elle était dévouée à une monarchie représentative démocratique, il serait très-aisé de lui démontrer que cette royauté n'est point celle dont nous jouissons, laquelle résume en elle tous les pouvoirs et n'en laisse à l'élément démocratique qu'une insignifiante parcelle.

Il faudrait aussi que le *Courrier* voulût bien nous dire, au nom de la bourgeoisie, s'il tient encore au dogme de l'irresponsabilité royale, l'un des plus sacrés de la théorie libérale de la restauration ; — S'il répondait qu'il y tient, nous lui ferions remarquer que la bourgeoisie qui a la pré-

tention fort légitime de n'avoir pas été étrangère à l'insurrection de juillet, a violé ce dogme avec le mépris le plus profond en renversant Charles X, lorsque ses ministres seuls devaient être poursuivis.

Quant au mensonge notoire de ce dogme sous Louis-Philippe, il est inutile d'en parler. Chacun sait parfaitement que Louis-Philippe gouverne en personne. Chacun l'a entendu sur les routes de la Normandie parler cent fois de son système, de sa volonté ; chacun sait que M. Laffitte n'est sorti du ministère que parce qu'il reconnut qu'il y avait derrière le gouvernement officiel un autre gouvernement, et que les affaires étrangères notamment étaient traitées directement par le roi et en cachette des ministres.

Il se pourrait donc, comme nous l'avons dit, que la bourgeoisie indépendante voulût une monarchie impossible, et qu'elle repoussât, ainsi que nous, la seule monarchie possible aujourd'hui, qui est l'admirable gouvernement de Louis-Philippe. Il se pourrait qu'au fond elle ne désirât rien autre chose que la république, sans se rendre un compte exact de son dévouement à la royauté, qui n'est au vrai que la haine d'une époque, en effet fort haïssable, et qu'on a nommée république.

Le *Courrier* affirme que la bourgeoisie n'est pas une caste aristocratique ; il dit que cette classe qui n'a pas de limites et qui renferme tout ce qui possède une industrie, un capital, une propriété, est réellement la nation tout entière. Nous ne demandons pas mieux que d'entrer dans toutes les suppositions du *Courrier*, pourvu qu'elles ne soient pas contradictoires. Mais si la bourgeoisie renferme réellement la nation entière, pourquoi craindre si fort de lui remettre l'usage complet de la souveraineté populaire, c'est-à-dire le droit de révision de la constitution et la nomination du chef suprême de l'état ? Nous ne voyons pas ce qu'aurait à redouter l'ordre, la propriété et tous ces liens sociaux dont le *Courrier* voit la perte dans l'établissement de la république.

— Si au contraire la bourgeoisie qui a le monopole du droit électoral, est une classe distincte, ayant des idées, des volontés, des intérêts différents de ceux du reste de la nation, pourquoi s'étonner que les autres parties de la famille française veuillent jouir de la souveraineté populaire et faire prévaloir aussi dans leur proportion ses idées, ses volontés, ses intérêts ?

Le *Courrier de Lyon* voulant absolument trouver un intérêt commun entre la royauté et la bourgeoisie, retombe dans des suppositions absurdes et calomnieuses que nous ne nous amuserons pas à réfuter. Prétendre, pour rattacher à la royauté le salut de la propriété, que le parti républicain professe des idées de pillage, c'est dire aujourd'hui une sottise gratuite et qui n'a plus cours que dans les bureaux des journaux de la police. — Le *Courrier* glisse à côté de cette baliverne quelque chose qu'il croit très-méchant ; le parti républicain, dit-il, en adoptant les idées saint-simoniennes, donne la mesure de son respect pour la propriété. Or, quelles sont, s'il vous plaît, les idées saint-simoniennes adoptées par le parti républicain ? L'abolition de l'amortissement et l'impôt progressif. Deux idées dont la première a été adoptée par la chambre révolutionnaire de 1832, moins quelques dizaines de voix ; dont la seconde est professée hautement à Lyon même par des notabilités du juste-milieu ? — Il ne tiendrait qu'à nous d'accuser le gouvernement de saint-simonisme, parce qu'il a donné à l'apôtre Michel Chevalier la mission d'aller étudier les chemins de fer aux Etats-Unis.

Nous ne croyons pas devoir une longue réfutation aux vues générales que le *Courrier* émet sur le rôle de l'aristocratie dans les républiques et dans les monarchies. Le *Courrier* prétend que l'aristocratie est l'essence des républiques, et la démocratie celle des monarchies. Cela est neuf.

Pour prouver ce bel axiome il parcourt d'un coup-d'œil d'aigle les républiques anciennes et celles du Moyen-Age, dans lesquelles nous ne sommes pas tentés de chercher des termes de comparaison. — Est-il nécessaire de dire pourquoi ? Nous espérons que nos lecteurs nous en dispenseront ; mais nous exprimerons d'un mot le point de vue où nous nous plaçons pour juger ces questions historiques. — Il n'y a pour nous nulle liaison entre la constitution politique du monde chrétien et celle de l'antiquité payenne. De même il n'y a rien de commun entre les nations chrétiennes du Moyen-Age et celles qui ont subi la grande révolution que renferme la philosophie du dix-huitième siècle. Si le *Courrier* ne compte pour rien les temps, les croyances populaires, la constitution civile, les mœurs nationales, nous serons privés de l'honneur de discuter avec lui, car nous n'avons pas la patience de démontrer mot à mot l'absurdité de ces comparaisons de collège.

Mais est-il vrai, dit le *Courrier*, qu'une aristocratie et des corps privilégiés, en général, soient des soutiens nécessaires à la monarchie ? Consultons notre propre histoire. Nous y voyons l'aristocratie perpétuellement en guerre avec la monarchie ; les grands vassaux se liguant à chaque instant contre la couronne et la tenant

en péril continuel de mort ; d'un autre côté, la couronne mettant toute son application à rabaisser le pouvoir des vassaux, créant les communes pour s'en faire une arme contre les seigneurs, et se fortifiant dans la même proportion que ces derniers s'affaiblissaient.

Quand les grands vassaux se liguèrent contre la couronne, ils cherchaient à arrêter le développement d'un égal qui voulait devenir maître absolu ; quand la couronne voulait détruire la puissance inquiète et turbulente des seigneurs et des abbés, elle armait contre eux la démocratie des communes. Cela signifie seulement que la royauté n'était pas encore maîtresse et qu'elle voulait le devenir. Quand l'aristocratie n'a plus été pour elle une rivale, mais une alliée docile, elle n'a pas tenté de fortifier la démocratie ; elle l'a courbée de tout son pouvoir devant elle et devant son auxiliaire, l'aristocratie. Louis XI et Richelieu tuaient les grands seigneurs : Louis XIV ne fit rien de pareil.

D'ailleurs nous n'avons pas dit que la royauté dût être toujours soutenue par des nobles et des prêtres, mais par des intérêts collectifs ; car nous affirmons que cet appui manque à la royauté actuelle. Le *Courrier* avoue que l'ancienne monarchie française s'était appuyée sur la force des communes : n'était-ce pas un intérêt collectif ?

Ailleurs, en Russie, par exemple, nous voyons cette aristocratie, dominée par un pouvoir despotique, conspirant sans cesse contre ce pouvoir, et se vengeant, par l'assassinat et la déposition, des persécutions et de l'exil par lesquels celui-ci signale sa méfiance jalouse.

En Russie, les nobles assassinent les despotes, mais ils ne tuent pas le despotisme. Ce sont des questions de vengeance personnelle, des favoritismes d'avancement. Les mignons du fils assassinent le père, pour devenir les mignons du souverain. Cela n'a aucun rapport à la question.

Nous voulons bien tirer le rideau pour cette fois sur les excès de notre propre république ; mais disons hautement avec l'histoire tout entière : les républiques bien plus que tous les autres gouvernements sont destinées à être la proie des divisions intestines, et le jouet des tentatives des factieux ; presque toujours après une existence laborieuse, employée à se défendre contre les ennemis intérieurs et extérieurs, elles vont par une pente invincible s'abîmer dans le despotisme militaire. C'est là leur destinée inévitable une fois que, parvenues à un certain point de grandeur, de prospérité et de richesses, elles ont perdu ces vertus, cette simplicité primitive qui servent de sauve-garde à leurs commencements. L'asservissement par des généraux victorieux est un fait constant, prévu, une péripétie presque nécessaire dans l'histoire des républiques : si elles échappent à l'un, elles n'échappent pas à l'autre. Après Sylla, Pompée ; après Pompée, César ; après César, Auguste.

Etc. etc. Toute la série des citations de rhétorique. — Le *Courrier* aurait pu trouver, sans remonter si haut, une république qui n'a pas fait la fin malheureuse qu'il prédit à cette forme de gouvernement ; et celle-là, fondée sur les principes de la philosophie française du XVIII^e siècle ; celle-là, sortie d'une monarchie représentative, et qui la renia parce qu'elle la connaissait bien, celle-là a beaucoup plus d'analogie avec la France actuelle. Les Etats-Unis ont perdu depuis long-temps cet état de simplicité primitive qui est, selon le *Courrier*, la sauve-garde des républiques ; car il y a plus de luxe à Philadelphie, à la Nouvelle-Orléans, à Charles-Town, que dans aucune ville des départements de la France. Les Etats-Unis étaient anglais avant d'être américains, et monarchistes avant d'être républicains ; c'est le peuple le plus expérimenté du monde en matière de gouvernement, car il a fait un long essai de cette monarchie représentative dont les doctrinaires ont cherché vainement à faire chez nous l'application, et que l'arbitraire insolent du régime présent a déjà de beaucoup dépassé. Cependant rien n'annonce que la liberté américaine doive être confisquée par un caporal parvenu, et il serait assez difficile d'imaginer par quel moyen cela pourrait arriver au milieu d'un pays protégé par des lois si puissantes contre les passions individuelles. — Or, cette constitution même pourrait être encore plus parfaite, et la France serait en position de faire mieux qu'un pays qui s'est constitué sous le canon de son ennemi.

Quand la monarchie héréditaire n'aurait que cet avantage de fermer à tout jamais accès aux ambitions des chefs de parti et de prévenir leurs luttes toujours désastreuses pour le pays, elle aurait rendu un immense service à la patrie et justifié la prédilection des législateurs et des publicistes.

Voici qui ressemble à une mauvaise plaisanterie ! Comme cet éloge de l'hérédité monarchique est heureusement trouvé dans un moment où la moitié de l'Europe est déchirée par la guerre civile, pour la cause des hérédités dynastiques ; où la plupart des familles souveraines sont divisées par des questions de succession ; où la Suède, la France, l'Espagne et le Portugal sont hors du droit sauveur de la monarchie !

On lit dans la *Tribune* :

La *Tribune* a déjà été frappée à diverses fois d'amendes exorbitantes, et ses gérans condamnés à la prison pour un temps plus ou moins long. En tout, près de 15 ans de prison et 80,000 fr. d'amende. Le *National* ne fait que commencer la série de ces brutalités du parquet ; mais on est bien décidé en haut lieu à ne pas s'arrêter en si beau chemin. On espère d'abord ruiner la *Tri-*

(1) Dans la discussion de la loi électorale de 1831, M. Laffitte, alors ministre, prouva que, par les dégrèvements successifs qui avaient été opérés sur l'impôt foncier, les cotes de 300 f., en 1826, s'étaient réduites à environ 245 f.

bune par des condamnations quadruples du *maximum* fixé par le code, puis, ensuite, on s'attaquera plus directement au *National* jusqu'à ce qu'il succombe, car il est arrêté dans l'esprit de certains gens qu'il doit succomber à son tour. Mais ce n'est pas tout : lorsqu'on aura tué la *Tribune*, et qu'on se trouvera n'avoir plus que le *National* à combattre, lorsqu'il aura remplacé la *Tribune*, dans la guerre d'avant-garde et qu'il fournira un aliment suffisant aux velléités de rigueurs saluaires des suppôts du parquet, on lui adjointra comme auxiliaire l'un des journaux de l'opposition les plus proches de l'opinion républicaine; car on l'a dit, *il faut absolument que l'opposition soit réduite au silence; il n'y a pas moyen de gouverner avec l'opposition.*

Dernièrement une personne grave faisait de vives et sérieuses représentations à une de nos excellences sur le danger auquel on exposait la royauté de Louis-Philippe en persécutant la presse avec tant d'acharnement dans un pays comme la France, où les hommes les plus indifférents aujourd'hui aux condamnations des journaux pouvaient, dans un temps plus ou moins rapproché, changer d'opinion et prendre chaudement parti pour les écrivains de l'opposition, même républicaine, contre la royauté. « Que voulez-vous, répondit l'excellence, *il est impossible de gouverner avec la presse.* Croyez-vous, reprit son interlocuteur, qu'il soit possible de gouverner sans elle? — Pourquoi pas? la liberté de la presse fut chose inconnue sous l'empire et sous l'ancien régime, et Napoléon n'en gouvernait pas plus mal. — Vous oubliez que Napoléon est allé mourir à Ste-Hélène. Le ministre fit un gros soupir et ne répondit rien. Croyez-vous, répondit la *personne grave*, que vous auriez tout gagné quand vous auriez *réduit au silence* les partis extrêmes dont vous ne pouvez souffrir aujourd'hui les attaques vigoureuses et le contrôle parfois un peu brutal? Non : vous seriez bien-tôt réduit à ne plus pouvoir souffrir même une opposition modérée, et plus tard à refuser d'entendre même les *plus minutieuses remontrances*; sans doute vous n'espérez pas en venir là. La révolution s'est faite pour satisfaire des besoins nouveaux, et la presse est l'instrument qui les exprime. Enchaîner la presse soit par la censure, soit par la terreur qu'inspirerait une pénalité exagérée, ce serait s'interdire tout moyen de connaître ces besoins que vous et vos collègues êtes appelés à satisfaire; ce serait faire œuvre de gendarmes et d'inquisiteurs.

Ces derniers mots firent monter le rouge au front du ministre renégat, qui s'éloigna sans répondre un seul mot, bien décidé probablement à ne tenir nul compte des avis qui venaient de lui être donnés.

Tout le monde s'accorde à dire que les condamnations de la *Tribune* et du *National* sont une vengeance pure et simple, et l'on ajoute que la magistrature y perd en considération mille fois plus qu'elle n'y peut trouver la satisfaction intérieure.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 octobre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 21 octobre.

Les journaux ministériels ont une terrible habitude des démenti, ils en donneraient envers et contre tous, et devraient-ils répéter mot pour mot ce que vous avez dit, ils n'en commenceraient pas moins par vous dire inexact ou mal informé. Voici au reste comment ils se traitent entre eux. Le *Journal de Paris* d'hier dit en parlant du *Journal des Débats* :

Un journal du matin annonce comme une chose certaine que les chambres seront convoquées du vingt au vingt-cinq décembre.

Nous ne pensons pas que l'époque de cette convocation soit encore déterminée d'une manière si précise.

Toutes les probabilités se réunissent cependant pour nous faire croire que l'ouverture de la session aura lieu siuon du 20 au 25, du moins dans les derniers jours de décembre.

Aux diverses réunions d'ouvriers qui ont résolu de faire grève pour obtenir une augmentation de salaire, dont je vous parlais hier, il faut ajouter celle des ouvriers cordonniers qui était une des plus nombreuses et s'est tenue près d'Ivry.

Des sergens-de-ville déguisés ayant voulu se joindre à eux ont été reconnus et ont couru les plus grands dangers; ils n'ont dû qu'à l'humanité de ceux qu'ils étaient venus si lâchement provoquer et compromettre de ne pas devenir victimes de la juste indignation de quelques-uns de leurs camarades.

Plusieurs visites domiciliaires et saisies de papiers ont encore eu lieu chez des membres de la *Société des droits de l'homme*, mais aucune arrestation n'a eu lieu.

Le comte Montalivet et M. Giquet se sont réunis ce matin de très-bonne heure chez le roi. On ignore quel complot ces deux confidens ont de nouveau déjoué.

Les écouteurs aux portes prétendent que dans la journée d'hier S. M. a échappé à un attentat horrible, d'autres disent qu'un détournement de fonds considérable a été constaté dans la caisse de la liste civile. On n'a pas voulu ébruiter la chose dans la crainte de donner l'éveil au coupable et surtout de ne pouvoir retrouver le trésor.

La police de M. de Rumigny a voulu se recruter de quelques personnes que des relations anciennes avec la famille Périer avaient rapprochées du gouvernement sous la présidence de M. Casimir Périer. MM. D... P. et D... N. ont prouvé au chef de la police du Château que, s'ils avaient pu s'abuser sur les intentions de leur ami et lui prêter leur appui, ils ne pouvaient le faire à l'égard de l'ordre de choses et ne pouvaient se dévouer à le servir.

M. de Rumigny a aussitôt prévenu M. Giquet de l'opposition qu'il venait d'éprouver de la part de ces messieurs, et incontinent on s'est mis en devoir d'instrumenter chez eux pour rechercher des papiers dont ils étaient comptables, disait-on, au gouvernement en raison de leurs anciennes fonctions. On assure que dans le nombre on a trouvé des passe-ports et sauf-conduits délivrés à des chouans, signés de l'aide-de-camp du roi, en possession desquels cet aide-de-camp désirait beaucoup rentrer.

L'anniversaire de la bataille de Vattignies gagnée par le maréchal Jourdan, commandant des armées de la république, le 17 octobre 1793, contre le prince de Cobourg, a fourni aux soldats du camp l'occasion de manifester de nouveau leur sympathie pour la gloire de leurs pères et le désir de rendre comme eux la patrie victorieuse et respectée.

Un trophée a été élevé par les soldats et les officiers en l'honneur des illustres morts dont les noms mentionnés aux bulletins ont été retracés sur une colonne. Un médaillon représentait le génie de la patrie couronnant le général Jourdan qui, sous l'habit de maréchal a conservé tous les sentiments des premiers défenseurs de la patrie et protesté contre toutes les trahisons.

Toute la journée la musique des différents corps a exécuté des fanfares et des chants patriotiques au milieu des baraques toutes pavisées.

On attend d'un jour à l'autre la lettre de la reine d'Espagne et la délibération du conseil qui réclame l'intervention de la France dans le cas où les carlistes français viendraient à prêter ouvertement leur appui à la révolte de don Carlos. La Russie s'oppose vivement à cette prétention de la France; mais comme elle n'est pas en mesure de combattre directement cette intervention, c'est, dit-on, d'après son conseil que don Carlos ne s'est pas encore montré, et traitera les choses en longueur; car on craint avant tout que les constitutionnels ne rompent leur ban et ne terminent en même temps le débat et pour don Carlos et pour dona Isabelle.

Le duc de Choiseul est parti pour se rendre au-devant du roi des Belges et lui faire les honneurs de la guerre. Deux officiers d'ordonnance doivent le seconder dans ces fonctions et remplacer les anciens aides des cérémonies dont il est le grand-maître.

On assure que les jeunes courtisans ornés d'un brassard aux couleurs belges, veulent former une garde d'honneur à la jeune reine, et peu s'en est fallu que l'on ne nommât plusieurs menues pour le nourrisson, héritier problématique de la royauté belge.

Nouvelles.

Le magnifique établissement du Creuzot va être vendu sur saisies immobilières. La première des publications préalables à l'adjudication préparatoire aura lieu le 25 novembre prochain. Les poursuites sont faites à la requête des veuve et héritiers Chagot, de M. Aaron Mauby et de M. Wilson.

Hier une battue a été faite par des chasseurs dans les bois des Manchettes près Bourg; deux louves ont été tuées. Ces animaux se montrent depuis quelques jours en assez grand nombre dans les environs de la ville, et ils inspirent des craintes aux cultivateurs. On organisera sans doute une nouvelle chasse. (Courrier de l'Ain.)

Un enfant de 4 ans, se trouvant dans les champs aux environs de Givry, à quelque distance de ses parents, entra dans une cabane faite en paille de maïs, et dans laquelle on avait allumé du feu le matin; rallumé par une bise violente, il incendia presque subitement la cabane. Le père et la mère accoururent, mais trop tard, au secours de leur enfant qui expira.

La cour de cassation vient de juger qu'un aubergiste, prévenu d'avoir ouvert son établissement à deux heures du matin, ne peut être acquitté sous prétexte que l'ordonnance de police ne parle que de la fermeture, si cette ordonnance n'a pas expressément abrogé celles qui défendent de l'ouvrir à cette heure.

Le choléra a presque cessé de nouveau dans la capitale. Depuis plusieurs jours on compte à peine deux ou trois nouveaux cas dans les hôpitaux. (Gazette médicale.)

L'un des jurés qui ont condamné la *Tribune* se nommait M. Villermay. Nous lisons aujourd'hui dans le *Journal de Paris* :

Par ordonnance royale du 12 de ce mois, MM. Edmond Mourgue et Eugène Villermay ont été nommés auditeurs au conseil-d'état. (Tribune.)

Le roi et la reine des Belges arriveront à Paris dimanche prochain, 27 octobre. Le séjour de LL. MM. sera de courte durée; mais le roi leur donnera un bal aux Tuileries, mardi 29 du courant. (Moniteur.)

On écrit de Valenciennes, le 18 octobre : Le licenciement du personnel des administrations de l'armée du Nord vient d'être suspendu par le ministre de la guerre.

On écrit de Toulouse : Le général Castellane, chargé du commandement de la division des Pyrénées-Orientales, est arrivé avant-hier au soir à Toulouse. Hier matin, à huit heures, l'ordre a été donné aux premier et second bataillons du 3^e, en garnison dans cette ville, de se mettre en route pour la frontière. L'on parle aussi du départ prochain de nouvelles batteries.

Le dépôt des deux divisions formées à Bayonne et à Perpignan, paraît devoir être fixé à Toulouse.

Le 47^e de ligne, en garnison à Montpellier, a reçu ordre de se diriger sur Narbonne, comme faisant partie de l'armée d'observation que le gouvernement forme sur les frontières d'Espagne.

Il est fortement question d'établir une ligne télégraphique de Bayonne à Perpignan, et passant par Tarbes et Pau. Cette ligne, qui permettrait de combiner les opérations des deux armées, aurait l'avantage d'informer les autorités supérieures des mesures et des événements dont il leur importe d'avoir une prompt communication, et ce but se trouverait ainsi bien mieux atteint que par le service des estafettes. (Mémorial des Pyrénées.)

On nous raconte de Savoie un fait qui prouve que décidément la petite royauté sarde veut nous contester la conquête d'Afrique.

Un Français, établi à Chambéry, se trouve en correspondance avec un de ses frères qui habite Alger depuis quelque temps. Ce dernier avait l'habitude d'adresser ses lettres, ainsi que l'autorise le traité spécial qui existe entre la France et le Piémont. Mais, sans avoir égard à l'affranchissement, la poste de Chambéry se permettait de prélever une seconde fois le port. Sur les réclamations qui ont été faites à ce sujet à la direction générale, il a été répondu que l'affranchissement n'était pas valable, parce que le gouvernement sarde ne reconnaît pas Alger comme colonie française.

Que Charles-Albert ne reconnaisse pas notre colonie d'Alger, et que Louis-Philippe, s'accommodant de cette lucrative insolence, tout cela nous paraît fort naturel. Que ledit Charles-Albert soit jaloux, ou non, que nous l'ayons supplanté, dans l'œuvre de la civilisation de l'Afrique qu'il voulait sans doute entreprendre, et qu'il était si digne d'exécuter, peu nous importe. Qu'il regrette ou ne regrette pas une contrée qui aurait pu lui fournir, en fait d'animaux féroces, tant de sujets distingués pour former sa cour et composer ses tribunaux, nous n'en dormons pas moins tranquilles. Mais nous voudrions que ces jalousies et ces regrets ne tournassent pas au

détriment des amis et des parents qui se donnent de leurs nouvelles. Nous voudrions que les rois, qui s'entendent si bien pour opprimer et tromper les peuples, s'entendissent un peu pour ne pas nous faire payer deux fois le port d'une lettre. Nous engageons donc leurs Majestés à s'arranger à cet égard, la première fois qu'elles auront une affaire à traiter ensemble; car il ne vaudrait pas la peine qu'elles fissent une spéculation pour si peu de chose. (Dauphinois.)

On vient de mettre en usage à Londres une nouvelle manière de se servir de l'éclairage des chandeliers. Un ressort est renfermé dans un tube qui prend la forme d'une colonne ornée. La chandelle est placée dans un bougeoir qui est ajusté en dehors de la colonne, et le ressort, qui agit lentement sur elle, l'élève à mesure qu'elle se consume de manière à la tenir à une hauteur constante.

On se sert, pour cette sorte de lampe à chandelle, de chandeliers à mâches métalliques qui n'ont pas besoin d'être mouchées. Leur prix n'est pas plus élevé que celui des chandeliers ordinaires.

La réunion des naturalistes à Breslau s'est terminée par une scène assez violente; il s'agissait de la doctrine homœopathique; la discussion a été menée par le conseiller-d'état docteur Gabel, avec beaucoup d'amertume, et ce savant a été jusqu'à critiquer et attaquer vivement la dépense de plusieurs millions qui a été faite en Prusse à l'approche du choléra.

Les souscriptions pour le chemin de fer de Londres à Brighton, sont remplies par presque tous les propriétaires de la ligne.

Le chemin aura 47 milles de longueur. MM. George et John Rennie, ingénieurs de Londres, et dont le père fut l'ingénieur du pont de Waterloo et celui du pont de fer, sont les ingénieurs de ce chemin.

Le roi d'Angleterre a témoigné sa haute satisfaction de voir un chemin de fer s'établir sur cette ligne. Le bill en sera présenté à l'ouverture du parlement.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 19 octobre. Le prince Soutzo, M. De-del et l'ambassadeur de Belgique ont travaillé hier au foreign-office. (Globe.)

Le comité central de Westminster pour la suppression des contributions des portes et fenêtres a formellement désavoué toute connexion avec les associations violentes qui existent en ce moment; en même temps le comité a déclaré qu'il persévérerait dans ses efforts pour obtenir, par des moyens légaux et sans recourir à la violation des lois, le retrait de ces taxes. (Idem.)

Mardi dernier, environ 150 jeunes gens se sont embarqués sur le canal à Port-Bopotoun, pour aller rejoindre les recrues qui vont partir pour le Portugal de la Clyde.

(Extrait d'une lettre de Bogota du 9 août.)

Le général Sarda et tous ses partisans qui étaient impliqués dans la conspiration du 23 juillet dernier, sont en prison. A l'exception de Sarda, ce ne sont que des gens sans aveu. On dit qu'ils seront fusillés.

La vigueur du gouvernement, dans cette occasion, a inspiré de la confiance, et l'opinion générale est qu'il est aujourd'hui plus fort que jamais.

Tous les employés du gouvernement sont exactement payés, et il y a encore un excédent dans le trésor. (Globe.)

Une école de médecine vient d'être établie à Nottingham. Le duc de Newcastle y a contribué pour une somme de 500 l. st. (2 mille 500 fr.) qu'il a généreusement donnés à cet effet. (Lincolnshire Chronicle.)

Les journaux de Singapore du 24 mai portent ce qui suit :

Le bateau *la Dame du Lac*, qui arrive de Manille, nous apprend qu'un incendie affreux a éclaté dans cette ville le 26 mai dernier.

Il a pris naissance dans des huttes construites en bambous et en a consumé plus de dix mille sur un espace de près de trois milles, et laissé près de 30,000 pauvres Indiens sans abri; la plupart de ces malheureux étaient employés dans la manufacture des tabacs.

Cinquante personnes ont péri dans cet incendie qui, ayant commencé à midi, n'a pu être éteint qu'à quatre heures du matin.

Les Chinois, dont les magasins se trouvent dans le voisinage, étaient dans de cruelles alarmes, mais heureusement ils n'ont eu à supporter aucune perte. Le sacre est monté à 5 piastres 1/2 d'Espagne par pikel.

Les mêmes journaux donnent aussi des nouvelles de Penang. Il paraît que plusieurs bâtiments de Sampan, ayant à bord des cargaisons montant à plus de 200,000 piastres d'Espagne, ont été bloqués dans ce port par des bateaux pirates, dans l'intention de les intercepter à leur retour à Singapore.

Les négociants chinois se sont adressés au gouverneur pour lui demander aide et assistance, mais celui-ci n'était pas en position de leur en accorder.

En conséquence, ces négociants ont nolisé un bâtiment qu'ils ont armé et chargé de munitions de guerre pour aller au secours des navires bloqués.

Nous avons reçu des journaux de Quebec jusqu'au 24 septembre :

La législature provinciale avait été prorogée jusqu'au 12 novembre, et le bruit courait qu'elle ne serait pas réunie avant janvier.

Le commerce de Quebec avait éprouvé une forte secousse par la faillite de plusieurs maisons. Il n'y en avait que deux qui se livraient au commerce étranger, deux au commerce de l'intérieur et deux au commerce de détail.

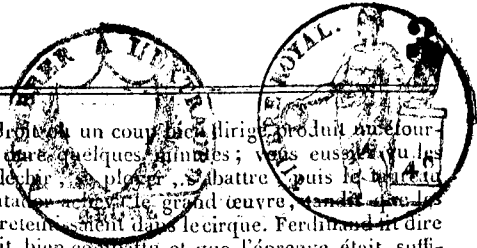
Le passif total sera d'environ 70,000 l. st., et l'on craint que les créances seront réalisées, il y aura un actif d'environ 53 p. 100. (Globe.)

Nous venons de recevoir par la *Lyra*, capitaine Billinge, arrivé aux Dunes, des nouvelles de l'île Maurice jusqu'au 10 juillet, qui portent que le gouverneur venait d'intimer l'ordre de quitter la colonie à l'ex-commandant de la garde nationale (qui était un étranger).

On se rappelle que la garde nationale de cette colonie a été dissoute par le général Nicolay, en conformité d'instructions reçues à ce sujet d'Angleterre, et par suite de la conduite que tint cette garde lors du premier débarquement de M. Jérémie.

Les affaires commerciales étaient très-calmes à Maurice. (Idem.)

Hier le lord maire a fait adresser une invitation, pour le grand banquet civique qui aura lieu le 9 novembre, au capitaine Ross, l'intrepide explorateur des régions polaires. Un comité a aussi été nommé, selon l'usage, pour s'occuper des arrangements et parafits de ce banquet. (Albion.)



— Nous apprenons que M. Mendizabel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de don Pedro, va partir pour Bruxelles, afin de voir s'il y sera plus heureux qu'à Londres, où l'on commence à ne plus vouloir se laisser duper. Les coffres qui sont vides ont besoin de se remplir dans un pays qui ne voit pas aussi clair dans le tripotage du Portugal, que les bons citoyens de Londres qui ont enfin ouvert les yeux. (Guardian and Public Ledger.)

— On lit dans le Morning-Herald : La prorogation du parlement au 12 décembre, ne laisse plus de doute que l'intention des ministres ne soit pas d'assembler de nouveau cette année le grand conseil de la nation. Ils nous semblent en cela pères dénaturés, car le parlement réformé est leur ouvrage; mais nous croyons que l'enfant n'est pas aussi en faveur auprès de ses parents qu'on aurait pu le croire. Il ne se montre pas, dans son jeune âge, assez obéissant, assez respectueux ni assez compassant. Quittant le ton du badinage, nous dirons en deux mots que nous voyons avec peine que les ministres n'assemblent pas le parlement.

Traque. — Constantinople, 25 septembre. — Le sultan est revenu le 12 de ce mois de son excursion à Nicomédie et à Temlik où il était allé examiner l'arsenal.

Durant l'absence du sultan, les bruits les plus ridicules avaient été mis en circulation, entr'autres on voulait attribuer l'absence du grand-seigneur à une prophétie astrologique contenue dans le calendrier turc de cette année, aux termes de laquelle un malheur terrible devait frapper Constantinople le 13 septembre.

Cette prédiction avait tellement alarmé une partie des habitants de la capitale, que beaucoup d'entr'eux avaient pensé à mettre soigneusement en sûreté ce qu'ils possèdent.

C'est aux mesures énergiques du gouvernement, à la découverte d'un grand nombre des incendiaires, et aux secours que le sultan a généreusement accordés sur son trésor particulier aux gens les plus malheureux, que la capitale est redevable de la tranquillité dont elle jouit depuis quinze jours, pendant lesquels il n'y a eu aucune nouvelle tentative d'incendie.

D'ailleurs les nouvelles que la dernière poste avaient communiquées sur l'extension de l'incendie dans les journées des 30 et 31, ont été reconnues mal fondées en plusieurs points; les flammes ne se sont étendues que jusqu'à Denelzade-Baschi, et non jusqu'à Jem-Dessa.

Néanmoins, cet incendie est le plus terrible que l'on ait vu depuis 50 ans, et il dépasse considérablement le fameux incendie qui éclata à Constantinople en 1826, lors de la révolution des janissaires, et qui, suivant l'opinion de quelques personnes, avait réduit en cendres un sixième de la capitale.

Les nouveaux rapports arrivés de Trébisonde, parlent de désordres qui auraient éclaté dans la province de Masah dans l'Asie-Mineure.

Le gouvernement de la province de Ténis-Pacha, qui vient d'être destitué, n'a pas voulu se soumettre aux ordres du sultan, et a réuni un corps nombreux pour résister au nouveau gouvernement; mais il a été bientôt obligé de s'enfuir, et l'ordre est rétabli. (Gazette d'Augsbourg.)

Variétés.

ESQUISSE D'UN VOYAGE EN ESPAGNE.

LES FÊTES DE LA PROCLAMATION DE L'INFANTE ISABELLE A MADRID.

Deuxième article. (Voyez le Précurseur du 18 octobre.)

Je mourais d'envie de connaître M. de Zéa, le ministre qui soutient tant d'oppositions et qui conduit actuellement le cabinet espagnol. J'aime à voir en face un caractère politique. On ne conduit pas un pays sans être un homme au-dessus du vulgaire. M. de Zéa a des formes excellentes mais un esprit préoccupé et peu étendu; il a vécu long-temps dans les ambassades et connaît parfaitement l'Europe; mais l'Espagne il la sait moins bien; il voudrait faire du milieu dans un pays où il n'en existe pas. Son caractère et son système ont quelque ressemblance avec le caractère et le système de M. Decazes. Il voudrait s'appuyer sur les libéraux sans leur faire de concessions; il voudrait marcher avec les hommes sans les idées, ce qui est difficile. Il déteste les partisans de don Carlos et cherche à assurer la couronne sur la tête de l'infante; il ne veut pas non plus s'abandonner aux constitutionnels: son pouvoir est ainsi placé en l'air et sans appui.

Je fus conduit au baise-main royal. C'est là une grande cérémonie de palais, une solennité populaire. Tout le monde est admis sans distinction. Les rois despotiques sont souvent obligés d'être plus multitudes que les rois constitutionnels d'un peuple libre. Ferdinand est le véritable roi de la canaille. Il en a les mœurs et les manières, et c'est ce qui fait sa force. Il aime les gens de bas étage, il en parle la langue, échange avec eux des paroles et le cigaro. Tout cela plaît et est applaudi. On serait fâché d'avoir à Madrid, un roi à grandes formes, à belles manières. La rue, le cloître et le palais se tiennent.

Le baise-main précédait la grande fonction royale des taureaux. On appelle ainsi des combats de taureaux auxquels le roi assiste dans les solennités municipales. Cette immense lutte dans laquelle plus de soixante taureaux doivent être immolés, ne devait pas avoir lieu dans le cirque habituel, hors la porte d'Alcázar, mais sur la place Mayor, si propice par sa vaste étendue et sa régularité. On parlait depuis trois mois de cette grande fonction royale. Le peuple espagnol est très-épris de ces spectacles sanglants, et au fait ils sortent des conditions ordinaires de nos spectacles monotones, de nos vaudevilles, de notre théâtre si mesquinement imitatif. J'ai pu comparer les divers spectacles en Europe; j'en excepte les grands effets de la musique italienne et allemande, et Odry; qu'est-ce qu'on peut trouver de sensations dans nos théâtres? Quel est l'homme de raison et d'esprit qui, n'étant pas forcé d'écrire un feuilleton, peut étouffer pour voir les rapsodies sans couleur qu'on donne au peuple? Les théâtres perdent même ce qu'ils avaient de plus piquant, leur nationalité. A Madrid, à qui sont destinées les petites pièces nationales, les boléros lascifs, les saynètes? Au bas peuple, à la multitude qui court à Paris après les pièces de Franconi et les manœuvres de nos vieilles batailles; et pourquoi? C'est que le peuple est ce qu'il y a de plus patriotique, de plus national. Il faut lui arracher une à une ses coutumes; il les défend pied à pied, tandis que la haute classe polie et lâche, va chercher ses admirations à l'étranger. C'est elle qui ouvre la porte à toutes les dominations, témoin la guerre de l'indépendance en Espagne, et 1815 en France. Dans quel rang étaient les jésuites? dans la grandesse et les nobles. Les fâchés portaient pour les camps et nos grandes dames appelaient les Cosaques. A Madrid, la bonne compagnie ne va qu'à l'Opéra-Italien, troupe pourtant de second ordre et qu'on fait venir à grands frais de Naples et de Milan. Il y a l'Opéra-Italien à Barcelone, à Valence, à Séville; on y court en foule; le bon ton est de se faire dilettante; dans un salon il est de mauvais vivre de chanter l'espagnol; on laisse la romance nationale à ces malheureux Andalous qui vont comme les égyptiens (*gitanos*), de ville en ville, la

guitare au bras, couverts de vieux manteaux noirs et de chapeaux à trois cornes crasseux. Egyptien et chanteur, il y a peu de différence.

C'est là que s'est réfugiée la musique et peut-être aussi la poésie nationale; on aurait une malheureuse idée de la poésie espagnole, si on la jugeait par les vers de circonstance. Dans tous les pays c'est une pitié. Je déplore sincèrement la destinée des princes et des grands qui sont obligés de subir cette poésie officielle. La pauvre petite infante a commencé sa vie sous un fâcheux horoscope. En Espagne on en est encore aux sonnets, aux dizains, aux épithalames.

Et d'ailleurs, quelle littérature peut-il exister chez une nation sans libre pensée! Voilà un exemple de la manière dont ce pauvre peuple subit la liberté de la presse. On annonça un jour, à la fameuse Puerta del Sol, l'Arbre de Cracovie de Madrid, qu'il venait de paraître un journal d'opposition, *el Correo*! Jugez de l'empressement que je mis à me le procurer, et voici comment commençait ce journal... Toujours la formule: « Le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre... »; puis, « M. Zéa, ce ministre si éminent par ses qualités et par son esprit!... » Quelle opposition! Le *Moniteur*, en France, n'oserait pas donner tous ces éloges. Ce que j'y trouvais de plus piquant, ce fut le programme de la fonction royale des taureaux.

Il était environ quatre heures lorsque j'entrai dans la place Mayor, aux loges préparées. Toutes les fenêtres de cette vaste place étaient garnies de soie et de grands flambeaux de cire jaune dans des espèces de lustres. Représentez-vous un carré deux fois plus grand que la vieille place Royale du Marais; orné de fleurs et de tentures de toutes couleurs, où le rouge et le jaune pourtant dominant; plus de dix mille dames à toutes ces fenêtres, agitant leurs éventails d'or et de crêpe noir, la plupart en mantilles, avec une ou deux roses dans les cheveux, et ces toilettes pailletées que la mode conserve encore; puis l'éclat du soleil de juin sur ce monde. Au-dessous, un amphithéâtre de bois, contenant pêle-mêle hommes et femmes en costume national, au nombre de plus de trente mille, et tout cela s'agitait par mille gestes d'impatience, appelant *los toros*, *los picadores*, *los caballeros*. Au milieu, un vaste cirque, nu encore, mais où l'œil pouvait deviner les périlleux combats qui allaient se donner.

A cinq heures, Ferdinand arriva, suivi de la reine et de sa cour; il se mit dans une loge, vis-à-vis l'écurie des taureaux et des chiens. Au même moment, le spectacle fut ouvert. D'abord on vit entrer dans le cirque cent comparses vêtus en Romains, et tout le peuple de crier *los Romanos! los Romanos!* et puis cent autres comparses, avec le costume des Incas, et le peuple de crier encore *los Indios! los Indios!* Puis, vinrent cent autres hommes, vêtus en Maures, le turban en tête et la face noircie, et ici les Espagnols les injurièrent de toutes les manières, tant il y a dans ce peuple un sentiment national. Les Maures les avaient anciennement tenus sous une dure domination; ils s'en vengeaient. Enfin, les derniers comparses étaient vêtus en brillants costumes castillans; et ici, les dames, toutes fières, toutes glorieuses, jetaient des fleurs.

Ces quatre cents comparses prirent place et se perdirent au milieu du cirque en fléchissant un genou devant le roi. Arrivèrent ensuite quatre calèches attelées de quatre magnifiques chevaux andalous; elles appartenaient aux quatre grands d'Espagne, qui avaient pris sous leur protection *los caballeros en plaza*. Il faut dire ce que sont ces malheureux cavaliers. Quand un gentilhomme est ruiné et qu'il veut réparer sa fortune, il s'adresse à un grand d'Espagne, qui le présente au roi, et S. M. lui dit: « Mon enfant, si tu veux combattre le taureau, tu auras mes bonnes grâces. » Ces bonnes grâces sont une pension de 6,000 réaux et une place dans les écuries. Le pauvre gentilhomme se résigne, prend des leçons d'équitation, de lutte et de combat, puis attend les grandes fonctions de taureaux pour se présenter dans le cirque.

Ils étaient quatre gentilshommes en cette occasion. Le premier faisait maigre contenance; il était pâle, défilé; on aurait dit qu'on le menait au supplice, car c'est chose dure de se trouver en face de ce taureau généreux qui secoue la poussière de ses cornes et de ses pieds, pour me servir de l'image favorite de Virgile, deux autres marchaient avec résignation; le dernier avait une contenance fière: aussi la multitude le saluait-elle du titre de vaillant, de généreux cavalier.

A la suite des cavaliers en plaza venaient *los picadores* ordinaires, alertes et habitués à enlever les cornes des taureaux, tous en costumes andalous pailletés, la culotte courte, la petite veste, la crêpe et le grand chapeau, tels que les Figaro de nos théâtres; les uns portaient de longues lances, les autres les pièces de drap rouge pour exciter et irriter le fier animal. Tous ces hommes remplissaient le cirque retentissant de fanfares et d'applaudissements, lorsque le premier taureau parut. Il était noir, d'une taille plus qu'ordinaire; mais il paraissait paisible et fatigué; il jeta un œil inquiet sur ce cirque brillant presque sans s'émouvoir. Les picadores vinrent l'exciter; il remua à peine. J'entendais dire autour de moi: « Les cavaliers en plaza ont payé les conducteurs pour affaiblir le taureau. » Ces cris se firent entendre dans le cirque. Il n'y eut presque pas de lutte: il fut abattu et percé par le matador sans remuer. Il y eut des cris de désapprobation quand, au milieu des fanfares, les mules caparaçonnées de grelots vinrent traîner le taureau accroché à une espèce de charrette parée de mille couleurs et de drapeaux.

Le second taureau parut et se mit à courir vaillamment dans l'enceinte, menaçant les alabarderos de ses cornes puissantes; ceux-ci croisèrent leurs halberdes et le peuple les couvrit de ses vivats; les pauvres diables étaient pourtant bien effrayés; si en effet le taureau avait fait ce qu'en terme militaire on appelle une charge à fond, dix ou douze auraient été écrasés; mais, piqué de coups de halberde, le taureau se tourna vers les cavaliers en plaza qui l'attendaient; j'ai déjà parlé du malheureux qui la pique au poing était destiné à combattre le taureau; cette pauvre victime était toute tremblante; quand il vit venir l'animal sur lui, les brides du cheval n'étaient plus dans ses mains, il se tourna avec assez de bonheur et les cornes du taureau pénétrèrent dans les entrailles de sa malheureuse haridelle; le cavalier fut rejeté à dix pas et il se fit emporter comme blessé par les picadores. Je crois qu'aucun blessé ne s'en alla plus content d'un champ de bataille où l'épouvante l'avait saisi; le peuple applaudit au taureau, le salua du vivant de *valiente*, et les femmes n'eurent que des paroles de mépris et d'injures pour le malheureux cavalier en plaza. Le dernier compagnon pourtant marchait de front contre le taureau que le succès avait rendu plus fier et plus indomptable. Il l'attaqua avec beaucoup d'adresse, le prenant de tête, cherchant à le piquer; le taureau le mesura des yeux, puis se précipita sur lui. Jugez de l'attention de l'assemblée; toutes les femmes étaient debout, l'œil fixe, mais sans pitié et sans crainte. Au moment où le taureau secouait la poussière de ses cornes, un morceau de drap rouge, habilement jeté, détourna son attention, et le vaillant cavalier fut sauvé de cette première attaque. Il revint sur le taureau avec un courage encore salué; il semblait que l'animal le reconnût, tant l'acharnement était grand de part et d'autre. Enfin le cavalier en plaza saisit le moment favorable et frappa le tau-

reau au cou, à l'endroit où un court-pied dirigé produit un effet disséminé subit qui dure quelques minutes; puis ensuivit le genou de l'animal fléchissant, s'abattre puis le taureau tomber raide; le mataador, le grand œuvre, et les fanfares et les vivats retentirent dans le cirque. Ferdinand dit au cavalier qu'il avait bien combattu et que l'épreuve était suffisante.

Plus de trente taureaux furent ainsi abattus; la figure inanimée de Ferdinand semblait reprendre quelque vie, et le peuple espagnol applaudissait, criant de temps à autre: *los perros* (les chiens), quand le taureau n'était pas suffisamment animé; ces chiens s'attachent à son poitrail et meurent plutôt en place que de lâcher prise. J'ai vu un taureau évincer plus de cinq chevaux, et c'est pitié de voir ces pauvres bêtes courir dans l'arène, les entrailles pendantes, et vivre comme par enchantement jusqu'à ce qu'ils s'abattent palpitations dans l'épaisse poussière. Et il fallait que toute la cour, que tout le corps diplomatique assistât à ces jeux; j'avais les yeux fixés sur la loge de M. de Rayneval; j'y apercevais de grands baillements, des frottements de tempes extraordinaires. Que c'est chose pénible qu'une ambassade de famille, et le métier de courtisan dans les fêtes royalistes! Le corps diplomatique ne fit qu'une seule réclamation, c'est d'avoir été mal placé pour subir l'ennui et le soleil de la place Mayor.

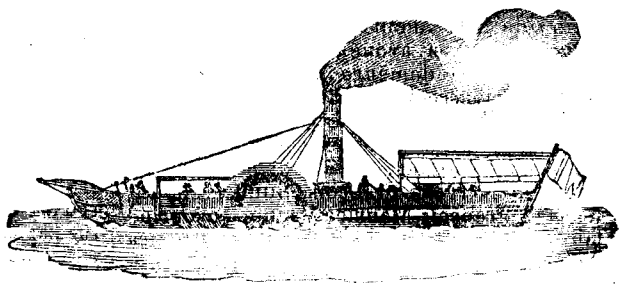
Les jeux se prolongèrent avant dans la nuit, et l'illumination des grands cierges d'église fut d'un très-brillant effet. C'est chose à voir que cet éclairage par les rues; chaque maison semble un véritable reposoir, et malheur aux habits et aux chapeaux quand on passe dans une de ces rues illuminées. Toute cette cire découlée sur vous. L'effet religieux pourtant en est beau, et c'est à celui-ci que vise spécialement le peuple de la Péninsule. Avez-vous jamais pénétré dans une église espagnole; là, point de ces grands jours importants qui enlèvent dans nos temples une partie de l'effet pieux. Tout est drapé; le soleil pénètre à peine dans les chœurs d'été, et ces mille cierges relèvent l'éclat de l'or qui brille sur les autels. Je ne me souviens pas d'avoir éprouvé une sensation plus profonde que le jour où je visitai la cathédrale de Burgos! Il était six heures du soir environ; le soleil pénétrait à travers les vitraux à mille images colorées; mais, par un effet de draperie, le relief en était masqué pour le centre de l'église; on restait dans une obscurité douce qui éclairaient quelques centaines de cierges; je parcourus cette cathédrale gothique, le plus beau monument de l'art, et ça et là des lampes, des illuminations soudaines, me laissaient entrevoir d'immenses tombeaux de marbre, sur lesquels gisaient des figures de comtes de Castille ou d'Aragon, sculptées, froides et blanches; puis des autels à grands candélabres, pleins d'inscriptions d'or sur un fond noir; puis de grandes figures de saints abbés, des évêques; ou des pontifes: rarement celle des rois, à moins qu'ils n'aient accablé le clergé de leurs dons.

A Madrid, quoique le système des illuminations par les cierges soit communément adopté, on prépare des innovations; j'ai déjà parlé des verres de couleur du Prado; on commençait à éclairer au gaz le Real-Palacio, et l'on en fit le premier essai pour les fêtes de l'infante; je vis aussi devant ce palais un feu d'artifice, tiré pièce par pièce et à dix minutes de distance; le caractère espagnol est grave et lent même pour les pétards et les soleils.

J'oubliais de parler également de l'entrée triomphale de Ferdinand et du pitoyable et chevaleresque Carrousel. Une entrée triomphale, c'est chose piquante pour S. M. catholique, l'ancien hôte de M. de Talleyrand et de Valençay. Ferdinand n'a triomphé de rien, mais le programme avait annoncé que le roi absolu entrerait rayonnant dans sa glorieuse cité. Ainsi le veulent les mœurs espagnoles; tout est ostentation. Des souvenirs de victoire l'entretennent encore dans la conviction orgueilleuse que l'Espagne est la première nation de l'Europe.

Sous la misère et le haillon, le paysan de Castille vous regarde et vous parle avec fierté. S'il vous sert dans une *venta*, c'est qu'il le veut bien, et quand vous le payez ce n'est qu'une chose que vous lui devez; point de remerciement, aucune attention. Passez dans la Biscaye, chaque paysan a sa généalogie et ses armes de famille; dans la Manche, les blasons ornent toutes les portes; dans le royaume de Valence et dans l'Andalousie, ce sont les vainqueurs des Maures; et que voulez-vous que nous soyons, nous, chétifs Français, qui n'avons plus d'arbres généalogiques, et qui n'avons fait que couvrir le monde de nos armées!

(Courrier Français)



Dimanche 20 octobre, LES PAQUEBOTS A VAPEUR Du Rhône

Reprendront leur service d'hiver.

LE PRIX DES PLACES EST RÉDUIT:

Pour AVIGNON, premières, 20 f.; secondes, 15 f. S'adresser quai de Retz, n° 42. (2424 5)

LIBRAIRIE.

EN VENTE:

Chez LOUIS BABEUF, rue St-Dominique, et chez tous les libraires.

DE LA COALITION

DES

CHEFS D'ATELIER

DE LYON.

PAR JULES FAVRE, AVOCAT.

Prix: 75 centimes.

(2378 7)

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

140 RECETTES POUR LES LIQUIDES
EN GÉNÉRAL,Par M. le comte de C** LAZOSKI, Professeur de Chimie
et Membre de l'Académie royale des Sciences.

PRIX 3 FRANCS :

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur qui se charge de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile : l'auteur garantit également que celui qui posséderait cet ouvrage pour soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs sur des bouteilles de différentes qualités, pour le prix de 24 sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin de Lachryma-Christi.

Cet ouvrage est en vente chez l'auteur, qui est visible tous les jours jusqu'à onze heures du matin, place des Célestins, n° 1, au 3^e étage, au-dessus du café des Mille-Colonnes; chez Targe, li-

braire, rue Lfaont, n° 4; chez Louis Babeuf, rue St-Dominique, n° 2; et chez Charles Savy, quai des Célestins, n° 49.

Lundi 14 octobre, de 11 heures à midi, dans la salle du café du *Messager des Dieux*, en présence de 150 personnes et plus, l'auteur de cet ouvrage, a donné une leçon gratuite dans laquelle il a fabriqué 40 livres de liqueurs de différentes qualités dans l'espace de 28 minutes. Toutes les personnes honorables qui ont goûté de ces liqueurs ont été très surprises de la qualité supérieure, avec des parfums les plus délicats, et au prix de 24 sous la bouteille.

Vingt bouteilles des dites liqueurs ont été conservées pour faire goûter à toutes les personnes qui se présenteront chez l'auteur. (2420 4)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2448) Appert que par acte reçu M^e Gonnard, notaire à Givors, le trois mars mil huit cent trente-trois, enregistré le onze du même mois, le sieur Jean-Claude Blanc, propriétaire-cultivateur, demeurant à Grigny, a vendu au sieur Nicolas Bonnefond, cultivateur, demeurant à Grigny, moyennant la somme de onze cents francs : 1^o une vigne située au territoire de Gruizard, contenant environ sept ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant, de nord, la vigne de Pierre Giraud; d'orient, celle du sieur Targe; de midi, la terre de Claude Peillon, un chemin de service entre deux; et d'occident, la vigne de Jean-Baptiste Blanc; 2^o une autre vigne sise au territoire des Brosses, contenant environ quatre ares, soixante centiares, confinée, au nord, par la vigne de Jean-Baptiste Blanc; à l'orient, par le chemin de service rappelé en l'article précédent, et par la vigne de Pierre Giraud; au midi, par la vigne de Jean Brollet; à l'orient, par la vigne d'Antoine Gauthier; 3^o et en une autre vigne, sise au territoire de Charpenay, contenant environ sept ares quarante centiares, joignant, de nord, le chemin public de Grigny à Millery; d'orient, la vigne de Pierre Targe; de midi, celle de François Blanc, et à l'occident, la vigne de Jean-Baptiste Blanc, frère du vendeur. Ces immeubles appartenaient au sieur Blanc, lui provenant de la succession de Jean-Baptiste Blanc, son père, à la forme du partage de cette succession passé devant M^e Vacheron, notaire à Givors, il y a environ huit ans, et sont tous situés sur la commune de Grigny (Rhône).

L'acquéreur voulant purger toutes les hypothèques légales qui peuvent exister sur les immeubles à lui vendus, du chef même de personnes qui lui seraient inconnues, a, à la date du vingt septembre présente année, fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, une expédition de son contrat; et par exploit des huissiers Grange et Blanchard, des dix et neuf octobre courant, le dépôt dudit contrat a été certifié, tant à M^e Marguerite Marchand, femme du sieur Jean-Claude Blanc, vendeur, qu'à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon; et déclaration leur a été faite que ledit acquéreur ferait, en outre, la publication prescrite par l'avis du conseil-d'état du 1^{er} juin 1807.

(2449) L'an mil huit cent trente-trois et le seize octobre, à la requête du sieur Joseph Jacquin, rentier, demeurant à Lyon, rue de Perrache, n° 6, lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Antoine-Casimir-Marguerite-Eugène Foudras, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue des Célestins, n° 6; je, Pierre-Louis Blanchard, huissier reçu au tribunal civil de Lyon, y demeurant, place de Roanne, patente le 27 juin dernier n° 1088, soussigné, certifie avoir signifié, 1^o à dame Pierrette-Françoise Bunher, épouse du sieur François-Maurice Vachon, propriétaire, demeurant ensemble à Lyon, rue des Augustins, n° 3, en parlant, dans ledit domicile, à sa personne; 2^o à M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de Lyon, en parlant, dans son parquet, à sa personne, qui a visé le présent. L'acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil de Lyon le sept octobre mil huit cent trente-trois, d'un acte de vente passé au requérant par le sieur François-Maurice Vachon, le dix-neuf septembre dernier, par lequel le sieur Joseph Jacquin a acquis du sieur Vachon une maison située sur la commune de Cuire et de Caluire réunis, près la chapelle St-Clair, et un bâtiment en pierre et pisé, situé au même lieu; et j'ai déclaré, tant à la dame Vachon qu'à M. le procureur du roi, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions, résultant d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, le requérant fera publier la présente signification dans les formes voulues par l'article 683 du code de procédure civile; et afin que la dame Vachon et M. le procureur du roi n'en ignorent, je leur ai à chacun séparément donné copie, 1^o dudit acte de dépôt; 2^o de mon présent exploit, en parlant comme dessus.

Coût : six francs vingt centimes me concernant.

Signé, BLANCHARD.

Vu et reçu copie au parquet, Lyon le seize octobre mil huit cent trente-trois, le procureur du roi.

Signé DUREU, substitut.

Enregistré à Lyon, le seize octobre mil huit cent trente-trois, reçu deux francs vingt centimes.

Signé GUILLOT.

Pour extrait; Signé Foudras.

(2451) Vendredi prochain vingt-cinq octobre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, dans le domicile du sieur Gonnard, fabricant de chapeaux de soie, demeurant à Lyon rue de l'Annonciade, n° 15, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'effets mobiliers saisis consistant en chapeaux, tissus noirs, formes, debomboirs et autres accessoires de chapellerie, banque, balances, bureaux, chaises, grille en fer, un escaladon, divers coupons d'étoffes en soie, et des laines et soies pour la fabrique.

DEMARE.

ANNONCES DIVERSES.

(2203 9) VENTE PAR ACTIONS

Du grand palais seigneurial (n° 157), avec magnifiques jardins et la plus complète garniture, à Bade, bains renommés près de Vienne, avec un rachat garanti, de 200,000 fl.

De l'hôtel n° 13, à Ried en Autriche, avec une fabrique de papier maché, 25,000

D'un service de table complet et tout moderne en argent, 12,500

D'un service de café et thé en argent, 7,500

D'une toilette de dames en argent, 5,000

Et de 19,125 lots en argent comptant ensemble de 450,000 fl.

Le tirage se fera irrévocablement, et sans être ajourné, le 26 octobre 1833.

On peut se procurer des actions avec le prospectus détaillé, à 20 f. par pièce, et sur cinq prises à la fois, la sixième sera donnée gratuitement contre des remises sur Paris ou toute autre ville de commerce, ou des billets payables après la réception des actions, au chef-bureau de J. N. FRIER, à Francfort-sur-Mein.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'une maison située à la Guillotière, rue de Provence, n° 9.

Cette maison se compose de deux corps de bâtiments séparés par une vaste cour.

La vente aura lieu le mardi vingt-neuf octobre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n. 2, à qui l'on peut s'adresser pour traiter de gré à gré. (2306 9)

(2436 3) VENTE

Des tableaux, dessins, gravures antiques et objets d'art, composant le cabinet de feu M. J.-B. Coulet, ancien avoué à Lyon.

Le jeudi vingt-quatre octobre 1833, et jours suivants, à cinq heures de relevée, place de l'Herberie, n° 2, au premier étage, il sera procédé par un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de plus de 300 tableaux et 4,000 dessins des meilleurs maîtres de toutes les écoles; d'environ 10,000 gravures de l'œuvre des anciens graveurs allemands, hollandais et italiens, et d'une belle collection d'eaux-fortes de Boissieu, sur papier de Chine ou grand papier; de 25 vases étrusques de grande dimension; de marbres et bronzes antiques ou florentins; de meubles anciens, vitraux, médaillons et objets d'art divers, et d'une riche collection de pierres gravées, camées ou intaillées; le tout provenant de la succession vacante de feu M. J.-B. Coulet, ancien avoué et amateur distingué de cette ville.

La vente de chaque vacation se composera d'une série de chacun des genres d'objets désignés ci-dessus, en suivant l'ordre numérique de chaque division du catalogue. Les objets vendus le soir, seront préalablement exposés le matin au public, depuis midi jusqu'à deux heures.

(2428 2) A vendre.—Plusieurs Maisons, du revenu de 4, 4 1/2 et 5 pour 100, situées à Lyon, dans les prix de 18, 25, 29, 37, 52, 64, 72, 77, 98, 100, 110, 115, 120, 145, 190 et 260,000 francs et au-dessus.

Belle Prairie, du revenu de 4 1/2 pour 100, dans le Beaujolais, du prix de 80,000 francs. S'adresser pour le tout à M^e Morand, notaire à Lyon, à l'angle de la rue Grenette et de la rue de l'Aumône, chargé de diverses propositions d'échange et du placement de plusieurs capitaux à dette à jour et en rente viagère, à des conditions avantageuses.

(2429 2) A vendre par suite de décès.—Un excellent fonds d'herboriste disposé pour pharmacie. Ce fonds existe depuis 40 ans. S'y adresser, rue St-Georges, n° 19.

(2441 2) A vendre.—Une bonne calèche pour le voyage, avec malle-siège. S'adresser hôtel de Milan.

(2445 2) A vendre.—Jolie calèche de voyage, très-solide et presque neuve.

S'adresser chez M. Burdet, rue des Capucins.

(2450) A vendre.—Peupliers d'Italie ou du Canada. Les sujets sont d'une très-belle venue et de l'âge de quatre ans. Il sera fait une remise de 5 p. 100 sur chaque livraison de 1000 faits à la même personne.

S'adresser à M. Dabry, propriétaire, à St-Albin, à deux lieues de Mâcon, près la Saône.

RÉPÉTITION DES CLASSES DU
COLLÈGE,

Tous les soirs de 6 à 8 heures.

Français, Latin, Grec, Mathématiques, Physique, Italien, etc.

Rue Royale, n° 13, au 3^e.

Prix : 20 f. par mois.

Leçons particulières.

(2424 4)

(2439 2) On désirerait trouver, pour un pensionnat, un répétiteur qui pourrait donner des leçons de dessin.

S'adresser à M. Monnot, maître de pension, Grande-Côte, n° 9.

AVIS IMPORTANT.

MM. les propriétaires qui désirent mettre leurs caves à l'abri de l'inondation de la Saône ou du Rhône, sont invités à s'adresser à MM. Bidremant, à Vaise, place de la Pyramide, n. 123, qui se chargeront d'indiquer aux entrepreneurs et ouvriers, des moyens dont ils garantiront le résultat. (2323 12)

avis.

Le sieur SARCEY, marchand tapissier à Lyon, place Montazet, a l'honneur de prévenir le public qu'à la suite de nombreuses recherches, il est parvenu à trouver le moyen de perfectionner les sommiers élastiques; leur confection lui assure un entier succès, et la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. Ses prix sont très-modérés. (2446 2)

Précieuses
DÉCOUVERTES.

SIROP APÉRITIF,

Reconnu éminemment anti-syphilitique au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHU, élève de l'Ecole Spéciale de Strasbourg, pharmacien, rue St-Jean, n° 48, à Lyon.

De tous les médicaments employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doive être préféré au Sirop Apéritif, approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce Sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou frictions mercurielles. (Prix de la bouteille, 10 fr., demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

Traitement pour la
Gale.

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouchu, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, rebelles ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement : 5 fr.)

Sirop de Calabre.

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettent sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux tant vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un béchique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phthisie; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Péri-neumonies les plus intenses. (Prix du flacon : 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouchu, a l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325 8)

SURDITÉ.

(1974 -- 2) Tous les journaux ont annoncé la précieuse découverte du docteur Mène-Maurice, de Paris, contre la surdité (non l'originelle). On regarde comme cures extraordinaires celles de M. Juge de Solignac, ancien maire de Clermont-Ferrand; celle du baron Vertreter, sourd depuis 48 ans; celle de M. Nègre, négociant à Nîmes, âgé de 86 ans; celle de M. Delpont, de Clermont-Lodève; celle du général Morgan; celle de M^e Noblet, rue de Sévres, n° 106, à Paris; elle était sourde depuis quinze ans; celle de M. de Mouilleron, rue de Seine, n° 49, etc. Ces cures sont dues à l'huile acoustique que ce médecin emploie.

Le dépôt est chez M. Aguetant, pharmacien, place des Jacobins, n° 15, Lyon. Prix : 6 fr. le flacon.

Maladies Secrètes
et cutanées.SIROP DEPURATO-LAXATIF
de Séné*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompote et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. * C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 7)

THÉÂTRES.

Specacles du 24 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

L'Epreuve nouvelle, comédie.—Don Juan, opéra.

CÉLESTINS.

Les Malheurs d'un Amant heureux, vaud.—Jonas, vaud.—Les Vieux Pêchés, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 21 octobre.

Cinq p. 0/0,	101f 95	102f	101f 80	102f
—fin cour.,	102f	102f 15	101f 95	102f
Emp. 1831,	"	"	"	"
Quat. p. 0/0,	"	"	"	"
Trois p. 0/0,	73f 80	73f 95	73f 85	74f
—fin cour.,	73f 70	74f 20	73f 70	74f 15
Ren.deNap.,	90f	90f 10	90f	90f 5
—fin cour.,	89f 95	90f 25	89f 95	90f 25
Emp.d'Esp.,	78f 1/2	"	"	"
Rent.perp.,	63f 1/2	"	"	"
Cortès,	16f 1/4	"	"	"
Emp.rom.,	90f 7/8	"	"	"
Emp.belge,	93f 1/2	"	"	"
Em.d'Haiti,	"	"	"	"
Act.de la b.	1720f	"	"	"
Quat.can.,	"	"	"	"
Caisse hyp.,	570f	"	"	"

COURS DES MARCHANDISES du 21.

Colza, disp.,	94 50 à 95
—Courant du mois,	95 à 96
—2 derniers mois,	99
—4 premiers mois,	98
—Lille,	88 50
—Voiture,	6
3/6 disp.,	155
—courant du mois,	155
—2 derniers mois,	155
—4 premiers mois 1834,	147 50
Café St-Domingue,	27 1/4 à 27 3/4
—Martinique,	30 à 32 1/2
—Moka,	31 1/2 à 32

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.